

« Fiscalité des groupes de sociétés »

Session de formation LexisNexis / IKONE Juris
Lundi 10 juin 2024 (demi-journée)
Hôtel ONOMO Casablanca - Boulevard Al Massira

LexisNexis et IKONE Juris organisent une session de formation sur la «**Fiscalité des groupes de sociétés** », le lundi 10 juin 2024, de 09h00 à 13h00 à l'hôtel ONOMO Casablanca, Boulevard Al Massira.

La gestion fiscale d'un groupe de sociétés revêt une grande importance, notamment en raison de son impact sur la stabilité financière de la société mère et de ses filiales.

Lorsque cette gestion est efficiente, elle permet d'optimiser la situation fiscale de l'entreprise, de gérer les potentiels risques, d'assurer une organisation stratégique du groupe et de garantir la conformité.

Afin d'adopter les meilleures pratiques en la matière, cette session de formation vise à permettre aux opérateurs concernés d'identifier et d'évaluer les implications fiscales associées à leurs différentes opérations, qu'il s'agisse des sociétés mères marocaines et de leurs filiales établies au Maroc ou à l'étranger, ou de sociétés étrangères dont les filiales sont établies au Maroc.

Intervenant :

- **Julien NOUCHI** : Avocat fiscaliste - Gide Loyrette Nouel

Objectifs de la formation :

- Comprendre la fiscalité appliquée aux groupes de sociétés nationaux ;
- Appréhender la fiscalité appliquée aux groupes de sociétés internationaux et aux opérations transfrontalières ;
- Maîtriser les aspects fiscaux liés aux prix de transfert ;
- Identifier les règles fiscales relatives aux opérations de restructuration nationales et transfrontalières.

Public cible :

- Dirigeants d'entreprises ;
- Directeurs, responsables fiscaux, juridiques et financiers ;
- Juristes, fiscalistes, comptables d'entreprise ;
- Experts comptables.

Programme

1^{er} axe : Fiscalité des groupes de sociétés marocains

- Impact des modalités d'investissement : capital/dette ;
- Fiscalité des revenus : intérêts/dividendes ;
- Cession d'une filiale ou branche d'activité.

2^{ème} axe : Fiscalité des groupes de sociétés internationaux

- Transfert des revenus du Maroc vers l'étranger : dividendes/intérêts ;
- Fiscalité des revenus générés par les filiales et succursales étrangères : dividendes/profits..etc ;
- Fiscalité des flux de prestations de services ;
- Application des conventions fiscales (établissement stable, immobilier ... etc) ;

3^{ème} axe : Prix de transfert

- Impact sur les flux ;
- Exigence de documentation ;
- Contrôle fiscal.

4^{ème} axe : Opérations de restructuration d'un groupe de sociétés

- a. National :
 - Régime de droit commun ;
 - Régimes incitatifs : transferts intragroupe / Transfert d'immeuble ou d'une branche d'activité à une holding
- b. A l'international :
 - Apport / cession direct des titres d'une société marocaine ;
 - Apport / cession indirect des titres d'une société marocaine ;
 - Impact des conventions fiscales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cycle de formation « Fiscalité des groupes de sociétés »

Lundi 10 juin 2024 (demi-journée)

Hôtel ONOMO, Bd Massira Al Khadra, Casablanca

PARTICIPANTS

Nom / Prénom :

Fonction :

SOCIETE

Cabinet / Société :

ICE :

Adresse: Ville :

Adresse de facturation si différente :

Tél. : Télécopie :

E-mail : Site web :

Dates : lundi 10 juin 2024
Horaires : de 9h00 à 13h00
Lieu du séminaire : hôtel ONOMO, angle Bd Massira & rue Normandie, tél. : 05 20 001 000
Parking : accès par le Bd Massira
Documentation : références légales et réglementaires d'usage - support

CONDITIONS DE PARTICIPATION

TARIFS

Montant par personne : 2200 MAD/HT

**Ce prix comprend les documents remis durant la formation, les rafraîchissements et les pauses café.
 Les tarifs sont définitifs et non-modifiables.*

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont émises en MAD par IKONE Juris
 Les paiements doivent être reçus dans leur intégralité 60 jours après la formation.
 Les règlements sont à effectuer :

- par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5 - rue Assaad Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc) ; ou
- par virement bancaire : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

REMBOURSEMENTS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

Les commandes qui sont annulées avant la date de la formation sont susceptibles de faire l'objet de frais d'annulation.
 Si une date a été annoncée et si IKONE Juris souhaite replanifier ou annuler la formation, il se réserve le droit d'allouer les sommes à la formation replanifiée ou à tout événement future.
 Si IKONE Juris annule définitivement la formation sans la replanifier, IKONE Juris remboursera les sommes perçues moins un montant correspondant à tout frais engagé par IKONE Juris en lien avec la fourniture des services.

RÉGLEMENT

Je m'engage à régler à réception d'une facture.

Date, cachet et signature

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété, signé
 et cacheté à IKONE Juris

Mme Fatima Zahra Lekchiri, mail : fz.lekchiri@ikoneconseil.ma, mob. :
 +212(0)6 65 01 70 76 / Tél. : +212(0)5 22 98 35 12